

Date de convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi : 7 juin 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33-2022
Du LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 3 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, FARJON Philippe à ROUX Philippe, COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale.

OBJET : Assurance des risques statutaires – Convention de gestion avec le CDG07

Au cours de l'année 2021, la commune a renouvelé le contrat d'assurance des risques statutaires proposé par CNP Assurance avec l'intermédiaire SOFAXIS pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Comme précédemment, le CDG07 propose aux communes une convention de gestion afin d'apporter son soutien lors de difficultés rencontrées dans la gestion des dossiers de leurs agents.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de gestion proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

